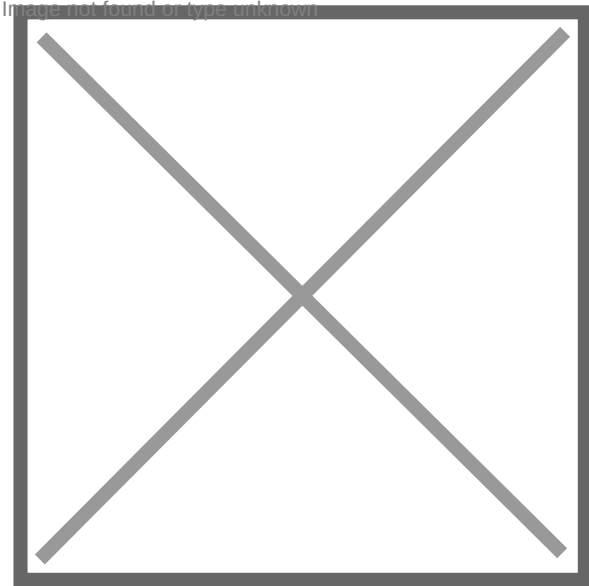




Y a t-il des recours possibles??

Par **deniscaroline**, le **11/05/2011** à **14:18**

Bonjour,rrnrnNous nous sommes rendus à la foire de Paris le 04/05/2011. Nous regardions les cuisines quand le stand d'Arthur Bonnet nous a alpagué pour nous tenter de nous vendre une cuisine.rn Au bout de plus de 2h ils nous ont eu à l'usure. Nous avons signé un bon de commande et un bon pour implantation pour une cuisine d'une valeur de plus de 16 000 euros. Nous avons fait un cheque d'acompte de 6000 euros.rnQuand on a demandé si on pouvait se rétracter il nous avait dit que tant que le metreur n'était pas passé chez nous, il n'y avait pas de soucis, car après ce serait trop tard. On serait définitivement engagé. Or il n'est pas encore passé, donc aucune commande réellement faite!!rnDès le lendemain matin, le 05/05/2011, nous voulions nous rétracter. On a appelé le siège qui nous a dit de nous rendre sur la foire de Paris pour annuler, nous y sommes retournés 3 jours plus tard soit le 07/05/2011. Nous avons eu le responsable commercial (qui nous avait vendu la cuisine) qui nous a dit que nous pouvions annulé mais qu'il fallait le rappeler le lundi pour qu'il puisse faire l'annulation(apres la foire de paris). Ce que nous avons fait, il nous a dit aussi d'envoyer un courrier au siege pour confirmer notre souhait de se retracter et que c'était bon et qu'il allait voir comment il pouvait faire pour qu'on récupère notre chèque. Nous avons envoyé le courrier le 09/05/2011 avec AR. Et aujourd'hui, le 11 mai, nous avons eu l'appel d'une commerciale qui nous dit que ce n'est plus possible, qu'on a pas le droit de se rétracter.rnrn Quelles sont nos possibilités de recours?rrnrnMerci pour les réponses les plus exactes possibles.

Par **mimi493**, le **11/05/2011** à **14:20**

Aucune. L'achat en foire ne donne droit à aucune rétractation. Votre commande est ferme et en plus vous avez payé un acompte.